

La pêche

programme vise à permettre aux pêcheurs d'obtenir plus d'argent pour la même quantité de poisson tout en offrant au consommateur un produit nutritif et délicieux.

Le programme fédéral visant à l'adoption de nouvelles normes de qualité a été mis au point avec l'aide de l'industrie. Voici les principaux éléments de ce programme: un système d'inspection des bateaux afin de certifier qu'ils sont bien équipés pour la conservation du poisson; l'amélioration des méthodes de manutention à bord des navires; la mise au point d'un système de mesure de la qualité des prises; la fixation de normes de qualité pour le déchargement, la manutention et le transport du poisson à terre; la mise en application de programmes de contrôle de la qualité très stricte dans les conserveries de poisson et la fixation de normes très strictes pour les produits finis.

Je tiens à profiter de l'occasion pour dire que la déclaration du ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) m'a fait grand plaisir. Il a annoncé la création d'une nouvelle administration distincte pour la pêche dans le Golfe du Saint-Laurent, ce qui permettra de coordonner la pêche dans cette région qui est après tout une région écologique. Il est logique somme toute que l'administration d'une ressource qui est exploitée par les pêcheurs de cinq provinces différentes soit confiée à un seul et même organisme.

Grâce à ce changement que le ministre a exposé dans ses grandes lignes, les programmes seront plus efficaces et la collaboration entre le gouvernement et l'industrie sera plus étroite. Les problèmes et les priorités du Golfe sont souvent très différentes des problèmes et des priorités de la pêche hauturière dans l'Atlantique, si bien que la nouvelle région sera davantage en mesure de répondre aux besoins.

Quand on songe que plus de 12,500 pêcheurs de toutes les cinq provinces de l'est participent à la pêche dans le golfe et que la valeur au débarquement des principales espèces s'élevait l'année dernière à plus de 70 millions de dollars, nous avons une petite idée de l'importance de cette région pour l'économie de l'Est du Canada. Sur les 100 conserveries établies autour du Golfe, il y a 17 coopératives et 25 entreprises familiales. Des 58 qui restent, environ 17 sont des filiales d'entreprises dont les principales usines de transformation du poisson sont situées dans une autre région que le Golfe. Seulement 13 de ces usines sont approvisionnées partiellement par des navires de pêche appartenant à la compagnie. Plus de 90 p. 100 de la matière première est fournie par des pêcheurs qui sont propriétaires de leur propre navire.

Quelque 7,400 personnes travaillent de façon saisonnière dans l'industrie de la transformation du poisson de fond autour du Golfe. De ce nombre, 2,100 travaillent à Terre-Neuve, 200 sur la côte nord du Golfe et 5,100 dans la région sud-ouest du Golfe. La création de la nouvelle région administrative permettra de consacrer plus d'efforts à chercher des moyens d'améliorer la compétitivité de l'industrie du poisson du Golfe par des méthodes de réduction des coûts, l'amélioration du produit, la diversification, l'expansion du marché, l'agrandissement des usines.

On n'a pas encore mis au point tous les détails de la nouvelle région, par exemple ses frontières précises, l'emplacement du siège social et les ressources nécessaires. Je suis certain que tous les députés voudront connaître ces renseignements dès qu'ils seront disponibles.

Certains, dans les milieux de la pêche, soutiennent qu'il faut au Canada un plus grand nombre de chalutiers réfrigérés et même de chalutiers usines. A ceux-là je fais remarquer que la flotte combinée de navires côtiers et intermédiaires exploités par leur propriétaire constitue l'épine dorsale de notre industrie de la pêche. Ces navires sont beaucoup plus importants que la flotte hauturière aux points de vue des prises, du nombre de navires et de pêcheurs. Ils sont la raison d'être de centaines de collectivité qui vivent de la pêche et au nom desquelles le gouvernement a négocié la zone de pêche de 200 milles. Quand on demande qui profite au premier chef de l'industrie de la pêche, il faut penser d'abord aux pêcheurs côtiers et intermédiaires indépendants.

L'attribution des ressources de la pêche a longtemps fait l'objet d'un jeu de lutte de traction à la corde, mais il faut faire attention afin d'éviter d'éparpiller les droits de pêche en se fondant de la loi du plus fort. Certains seraient prêts à autoriser les grands navires appartenant à de grandes entreprises à venir patrouiller jusqu'au littoral, sous le prétexte de l'individualisme à tout prix. Mais qui est plus individualiste que le simple pêcheur, propriétaire de son propre bateau et comptant avoir le droit le plus strict de prendre le poisson qu'il peut prendre?

Si le Canada a plaidé devant le monde entier la cause de la zone de 200 milles, ce n'était pas afin que quelques grandes sociétés accroissent leurs profits, mais au nom des petits villages de pêche des côtes. Les actionnaires des grandes compagnies méritent une juste part de profits. L'allocation des quotas de pêche doit être faite en fonction de toutes sortes de critères, non seulement parce que c'est économique, mais pour assurer la survie des villages dont les habitants vivent de la pêche, pour préserver un mode de vie, pour répondre aux besoins du marché, pour assurer le juste bien-être des pêcheurs et des travailleurs des usines de conditionnement et pour tant d'autres raisons.

Il n'est pas nécessaire que nous défendions envers et contre tous le principe d'une année de 12 mois pour la pêche par chalutier ni d'ailleurs les revendications sur l'exclusivité des pêches en eaux douces, surtout lorsque cela signifie du travail pour six semaines et neuf mois d'assurance-chômage. Le bon sens doit intervenir dans l'établissement des quotas de pêche et l'allocation du droit de pêche aux diverses espèces de poissons entre les flottes de pêche.

J'ai été heureux que le ministre des Pêches et des Océans convoque un séminaire entre son ministère, l'industrie de la pêche et les gouvernements des provinces de l'Atlantique pour discuter de la pêche au poisson de fond du golfe Saint-Laurent. Ces rencontres ont donné aux pêcheurs, aux conditionneurs et aux gouvernements provinciaux l'occasion de participer à la planification à court et à long terme de divers types de pêche. Je crois savoir que d'autres séminaires de ce genre sont prévus pour cet automne et cet hiver et je pense que le ministre a droit à des félicitations pour avoir ainsi consulté les représentants de l'industrie.

Des voix: Bravo!

M. Henderson: Avant de reprendre ma place, monsieur l'Orateur, je voudrais dire un mot de ce qu'on est en droit d'attendre des pêches. Sans pour autant sombrer dans le pessimisme, ou s'exposerait au contraire à beaucoup d'ennuis si on attendait trop des pêcheries. Il faut résister à la tentation